

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Aide-Soignant.e et Auxiliaire de Puériculture

# Aide-Soignant-e et Auxiliaire de Puériculture

J'étais

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

AS-ADP (C2)				AS-ADP Classe normale						
échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	Échelon	Durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	1 an	334	→ Sans ancienneté →	1	1 an	343	9	42,17 €	33,61 €	
2	2 ans	335	→ 1/2 de l'ancienneté acquise →	1	1 an	343	8	37,49 €	29,88 €	
3	2 ans	336	→ 1/2 de l'ancienneté acquise →	2	1 an	350	14	65,60 €	52,29 €	
4	2 ans	338	→ 1/2 de l'ancienneté acquise →	3	1 an	359	21	98,41 €	78,43 €	
5	2 ans	346	→ Sans ancienneté →	4	2 ans	370	24	112,46 €	89,63 €	
6	2 ans	354	→ Ancienneté acquise* →	4	2 ans	370	16	74,98 €	59,76 €	
7	2 ans	365	→ Sans ancienneté →	5	2 ans	383	18	84,35 €	67,22 €	
8	2 ans	380	→ Ancienneté acquise* →	5	2 ans	383	3	14,06 €	11,20 €	
9	3 ans	392	→ 5/6 de l'ancienneté acquise →	6	2,5 ans	396	4	18,74 €	14,94 €	
10	3 ans	404	→ Ancienneté acquise* →	7	3 ans	409	5	23,43 €	18,67 €	
11	4 ans	412	→ Sans ancienneté →	8	3 ans	424	12	56,23 €	44,82 €	
12	-	420	→ ancienneté acquise + 1 an →	8	3 ans	424	4	18,74 €	14,94 €	
Peuvent être promus à la classe supérieure, au choix après inscription sur un tableau d'avancement, les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon de la classe normale et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie B.				↓	9	3 ans	439	À ce jour, les AS et ADP conservent leur prime de 10% et la reconnaissance de la pénibilité de leur travail.  Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 31 décembre de l'année au titre de laquelle interviennent ces promotions.		
				↓	10	3 ans	456			
				↓	11	4 ans	480			
				↓	12	-	512			

J'étais

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

AS-ADP Principale (C3)				AS-ADP Classe supérieure						
échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	Échelon	Durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	1 an	350	→ Sans ancienneté →	1	1,5 an	382	32	149,95 €	119,51 €	
2	1 an	358	→ 6 mois d'ancienneté →	1	1,5 an	382	24	112,46 €	89,63 €	
3	2 ans	368	→ 1 an d'ancienneté →	1	1,5 an	382	14	65,60 €	52,29 €	
4	2 ans	380	→ Ancienneté acquise* →	2	2 ans	394	14	65,60 €	52,29 €	
5	2 ans	393	→ Ancienneté acquise* →	3	2 ans	406	13	60,92 €	48,55 €	
6	2 ans	403	→ Sans ancienneté →	4	2 ans	419	16	74,98 €	59,76 €	
7	3 ans	415	→ 2/3 de l'ancienneté acquise →	4	2 ans	419	4	18,74 €	14,94 €	
8	3 ans	430	→ 2/3 de l'ancienneté acquise →	5	2 ans	437	7	32,80 €	26,14 €	
9	3 ans	450	→ 5/6 de l'ancienneté acquise →	6	2,5 ans	455	5	23,43 €	18,67 €	
10 < 1 an	-	473	→ ancienneté acquise + 1 an →	7	3 ans	475	2	9,37 €	7,47 €	
1 an < 10 < 3 ans	-	473	→ Sans ancienneté →	8	3 ans	494	21	98,41 €	78,43 €	
10 > 3 ans	-	473	→ 1,5 an d'ancienneté →	8	3 ans	494	21	98,41 €	78,43 €	
*dans la limite de la durée de l'échelon				↓	9	3 ans	514			
				↓	10	4 ans	534			
				↓	11		555			



## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



Cadre de Santé

# Cadre de Santé

J'étais

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

Cadre de Santé				Cadre de Santé						
ECHELON	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	1 an	460	→ ancienneté acquise + 6 mois →	1	1 an	460	0	0,00 €	0,00 €	
2	2 ans	470	→ ancienneté acquise* →	2	2 ans	487	17	79,66 €	63,49 €	
3	2 ans	494	→ sans ancienneté →	3	2 ans	515	21	98,41 €	78,43 €	
4	2 ans	515	→ ancienneté acquise + 1 an →	3	2 ans	515	0	0,00 €	0,00 €	
5	3 ans	539	→ 2/3 de l'ancienneté acquise →	4	2 ans	553	14	65,60 €	52,29 €	
6	3 ans	561	→ 2/3 de l'ancienneté acquise →	5	2 ans	577	16	74,98 €	59,76 €	
7	3 ans	589	→ 5/6 de l'ancienneté acquise →	6	2,5 ans	610	21	98,41 €	78,43 €	
8	3 ans	612	→ sans ancienneté →	7	3 ans	643	31	145,27 €	115,78 €	
9	3 ans	640	→ ancienneté acquise + 1 an →	7	3 ans	643	3	14,06 €	11,20 €	
10	3 ans	652	→ ancienneté acquise* →	8	3 ans	676	24	112,46 €	89,63 €	
11		680	→ ancienneté acquise* →	9	4 ans	709	29	135,89 €	108,31 €	
				↓ 10	4 ans	738				
				↓ 11		764				

Peuvent être promus au grade de cadre supérieur de santé paramédical, par concours professionnel ouvert dans chaque établissement, les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

J'étais

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

Cadre Supérieur de Santé				Cadre Supérieur de Santé						
ECHELON	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	566	→ ancienneté acquise* →	1	2 ans	580	14	65,60 €	52,29 €	
2	2 ans	593	→ ancienneté acquise* →	2	2 ans	615	22	103,09 €	82,16 €	
3	3 ans	618	→ sans ancienneté →	3	2 ans	650	32	149,95 €	119,51 €	
4	3 ans	650	→ sans ancienneté →	4	2 ans	690	40	187,44 €	149,39 €	
5	3 ans	684	→ sans ancienneté →	5	2,5 ans	730	46	215,56 €	171,80 €	
6	3 ans	720	→ 5/6 de l'ancienneté acquise →	5	2,5 ans	730	10	46,86 €	37,35 €	
7		764	→ ancienneté acquise* →	6	3 ans	768	4	18,74 €	14,94 €	
				↓ 7	3 ans	806				
				↓ 8	-	821				

\*dans la limite de la durée de l'échelon

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Infirmièr.e Anesthésiste



# Infirmièr.e Anesthésiste

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

IADE 1 <sup>er</sup> grade				IADE 1 <sup>er</sup> grade						
échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	436	→ ancienneté acquise*	→ 1	2 ans	445	9	42,17 €	33,61 €	
2	2 ans	455	→ ancienneté acquise*	→ 2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €	
3	2 ans	476	→ sans ancienneté	→ 3	2 ans	501	25	117,15 €	93,37 €	
4	2 ans	501	→ ancienneté acquise + 1 an	→ 3	2 ans	501	0	0,00 €	0,00 €	
5	2 ans	525	→ ancienneté acquise + 1 an	→ 4	2 ans	529	4	18,74 €	14,94 €	
6	3,5 ans	549	→ 5/7 de l'ancienneté acquise	→ 5	2,5 ans	558	9	42,17 €	33,61 €	
7	4 ans	576	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 6	3 ans	588	12	56,23 €	44,82 €	
8	4 ans	601	→ 1/2 de l'ancienneté acquise	→ 7	3 ans	619	18	84,35 €	67,22 €	
9	4 ans	624	→ sans ancienneté	→ 8	4 ans	651	27	126,52 €	100,84 €	
10	-	658	→ sans ancienneté	→ 9	4 ans	685	27	126,52 €	100,84 €	
				↓ 10	-	722				

Peuvent être promus au deuxième grade les agents du premier grade ayant atteint au moins un an d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade et ayant accompli 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical, classé dans la catégorie A.

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

IADE 2 <sup>nd</sup> grade				IADE 2 <sup>nd</sup> grade						
échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
				1	2 ans	553				
1	2 ans	553	→ sans ancienneté	→ 2	2 ans	577	24	112,46 €	89,63 €	
2	3 ans	569	→ 2/3 de l'ancienneté acquise	→ 2	2 ans	577	8	37,49 €	29,88 €	
3	4 ans	592	→ 5/8 de l'ancienneté acquise	→ 3	2,5 ans	610	18	84,35 €	67,22 €	
4	4 ans	613	→ ancienneté acquise limitée à 2 ans	→ 4	3 ans	643	30	140,58 €	112,04 €	
5	4 ans	634	→ sans ancienneté	→ 5	3 ans	676	42	196,81 €	156,86 €	
6	-	673	→ sans ancienneté	→ 6	4 ans	709	36	168,70 €	134,45 €	
				↓ 7	4 ans	738				
				↓ 8	-	764				

\*dans la limite de la durée de l'échelon

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Infirmier.e de Bloc Opératoire et Puéricultrice

263, RUE DE PARIS - CASE 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX - WWW.SANTE.CGT.FR

# Infirmer·e de Bloc Opératoire et Puéricultrice

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## IBODE et PDE 1<sup>er</sup> grade

échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	→	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	422	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	1	1,5 ans	422	0	0,00 €	0,00 €
2	2 ans	435	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	445	10	46,86 €	37,35 €
3	2 ans	455	→	ancienneté acquise*	→	3	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
4	2 ans	475	→	sans ancienneté	→	4	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
5	3 ans	498	→	2/3 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	4	2 ans	501	3	14,06 €	11,20 €
6	3,5 ans	521	→	4/7 de l'ancienneté acquise	→	5	2 ans	529	8	37,49 €	29,88 €
7	4 ans	544	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	6	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
8	4 ans	567	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	7	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
9	4 ans	594	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	8	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
10	-	627	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €
					↓	10	4 ans	685			
					↓	11	-	722			

Peuvent être promus au troisième grade, les agents du deuxième grade comptant au moins un an et demi d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade et ayant accompli dix ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A.

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## IBODE et PDE 2<sup>nd</sup> grade

échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	→	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	436	→	sans ancienneté	→	1er prov	1 an	466	30	140,58 €	112,04 €
2	2 ans	455	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	1er prov	1 an	466	11	51,55 €	41,08 €
3	2 ans	476	→	ancienneté acquise*	→	2nd prov	2 ans	490	14	65,60 €	52,29 €
4	2 ans	501	→	ancienneté acquise*	→	1	2 ans	515	14	65,60 €	52,29 €
5	2 ans	525	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	553	28	131,21 €	104,57 €
6	3,5 ans	549	→	sans ancienneté	→	3	2 ans	577	28	131,21 €	104,57 €
7	4 ans	576	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	3	2 ans	577	1	4,69 €	3,73 €
8	4 ans	601	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	4	2,5 ans	610	9	42,17 €	33,61 €
9	4 ans	624	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	5	3 ans	643	19	89,03 €	70,96 €
10	-	658	→	ancienneté acquise*	→	6	3 ans	676	18	84,35 €	67,22 €
					↓	7	4 ans	709			
					↓	8	4 ans	738			
					↓	9	-	764			

\*dans la limite de la durée de l'échelon



## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Infirmier.e en Pratiques Avancées

# Infirmer·e en Pratiques Avancées

**J'étais :**

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :**

## IPA classe normale

échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	→	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	445	→	ancienneté acquise*	→	1	2	445	0	0,00 €	0,00 €
2	2 ans	460	→	ancienneté acquise*	→	2	2	473	13	60,92 €	48,55 €
3	2 ans	485	→	ancienneté acquise*	→	3	2	501	16	74,98 €	59,76 €
4	2 ans	505	→	sans ancienneté	→	4	2	529	24	112,46 €	89,63 €
5	2 ans	527	→	ancienneté acquise + 1 an	→	4	2	529	2	9,37 €	7,47 €
6	3,5 ans	550	→	5/7 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5	558	8	37,49 €	29,88 €
7	4 ans	580	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	6	3	588	8	37,49 €	29,88 €
8	4 ans	609	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	7	3	619	10	46,86 €	37,35 €
9	4 ans	637	→	ancienneté acquise*	→	8	4	651	14	65,60 €	52,29 €
10		661	→	sans ancienneté	→	9	4	685	24	112,46 €	89,63 €
					↓	10		722			

Peuvent être nommés à la classe supérieure, au choix après inscription sur un tableau d'avancement, les IPA exerçant en pratique avancée de classe normale comptant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade et ayant accompli 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A

## IPA classe supérieure

échelon	Durée	IM
1	2 ans	553
2	2 ans	567
3	2 ans	595
4	3 ans	607
5	3 ans	630
6	4 ans	655
7	4 ans	673
8	4 ans	697
9		722

**Le décret n°2021-1256 publié le 30 septembre 2021 ne prévoit pas de reclassement pour les IPA de classes supérieures.**

\*dans la limite de la durée de l'échelon

## IPA classe supérieure

ECHELON	durée	IM
1	2 ans	553
2	2	577
3	2,5	610
4	3	643
5	3	676
6	4	709
7	4	738
8		764

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Infirmier·e en Soins Généraux (Catégorie A)

263, RUE DE PARIS - CASE 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX - WWW.SANTE.CGT.FR



# Infirmer·e en Soins Généraux (Catégorie A)

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## ISG A 1<sup>er</sup> grade

échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021		ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	390	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	1	1 an	390	0	0€	0€
2	3 ans	404	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	2	1,5 ans	419	15	70,29 €	56,02 €
3	3 ans	422	→	2/3 de l'ancienneté acquise	→	3	2 ans	442	20	93,72 €	74,69 €
4	3 ans	446	→	2/3 de l'ancienneté acquise	→	4	2 ans	463	17	79,66 €	63,49 €
5	3 ans	472	→	5/6 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	486	14	65,60 €	52,29 €
6	3,5 ans	503	→	6/7 de l'ancienneté acquise	→	6	3 ans	513	10	46,86 €	37,35 €
7	4 ans	524	→	sans ancienneté	→	7	3 ans	545	21	98,41 €	78,43 €
8	4 ans	544	→	3/4 de l'ancienneté acquise +1 an	→	7	3 ans	545	1	4,69 €	3,73 €
9	4 ans	571	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	8	3 ans	575	4	18,74 €	14,94 €
10	-	592	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	605	13	60,92 €	48,55 €
					↓	10	4 ans	640			
					↓	11	-	673			

Peuvent être promus au 2<sup>nd</sup> grade, les agents du 1<sup>er</sup> grade comptant au moins un an d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et ayant accompli dix ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A.

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## ISG A 2<sup>nd</sup> grade

échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021		ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	422	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	1	1,5 ans	422	0	0,00 €	0,00 €
2	2 ans	435	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	445	10	46,86 €	37,35 €
3	2 ans	455	→	ancienneté acquise*	→	3	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
4	2 ans	475	→	sans ancienneté	→	4	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
5	3 ans	498	→	2/3 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	4	2 ans	501	3	14,06 €	11,20 €
6	3,5 ans	521	→	4/7 de l'ancienneté acquise	→	5	2 ans	529	8	37,49 €	29,88 €
7	4 ans	544	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	6	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
8	4 ans	567	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	7	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
9	4 ans	594	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	8	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
10	-	627	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €
					↓	10	4 ans	685			
					↓	11	-	722			

\*dans la limite de la durée de l'échelon

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsegur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsegur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste

# ❖ Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste

*J'étais :*

*Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :*

## Kiné - Orthophoniste classe normale

## Kiné - Orthophoniste classe normale

échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	390	→ sans ancienneté	→ 1	1,5 ans	422	32	149,95 €	119,51 €
2	2 ans	410	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 1	1,5 ans	422	12	56,23 €	44,82 €
3	2 ans	430	→ ancienneté acquise*	→ 2	2 ans	445	15	70,29 €	56,02 €
4	2 ans	450	→ ancienneté acquise*	→ 3	2 ans	473	23	107,78 €	85,90 €
5	3 ans	475	→ ancienneté acquise au delà de 1 an	→ 4	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
6	3 ans	503	→ sans ancienneté	→ 5	2 ans	529	26	121,84 €	97,10 €
7	3 ans 1/2	524	→ 4/7 de l'ancienneté acquise	→ 5	2 ans	529	5	23,43 €	18,67 €
8	4 ans	544	→ 5/8 de l'ancienneté acquise	→ 6	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
9	4 ans	567	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 7	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
10	4 ans	594	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 8	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
11		627	→ ancienneté acquise*	→ 9	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €
				↓ 10	4 ans	685			
				↓ 11	-	722			

Peuvent être nommés à la classe supérieure de leur corps les kinés et orthophonistes ayant au moins 6 mois d'ancienneté dans le 6<sup>e</sup> échelon de la classe normale et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans l'un des corps de kiné et d'orthophoniste de catégorie B.

*J'étais :*

*Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :*

## Kiné - Orthophoniste classe supérieure

## Kiné - Orthophoniste classe supérieure

échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	436	→ sans ancienneté	→ 1 <sup>er</sup> ech prov	1 an	466	30	140,58 €	112,04 €
2	2 ans	455	→ 1/2 de l'ancienneté acquise	→ 1 <sup>er</sup> ech prov	1 an	466	11	51,55 €	41,08 €
3	2 ans	476	→ ancienneté acquise*	→ 2 <sup>nd</sup> ech prov	2 ans	490	14	65,60 €	52,29 €
4	2 ans	501	→ ancienneté acquise*	→ 1	2 ans	515	14	65,60 €	52,29 €
5	2 ans	525	→ ancienneté acquise*	→ 2	2 ans	553	28	131,21 €	104,57 €
6	3,5 ans	549	→ sans ancienneté	→ 3	2 ans	577	28	131,21 €	104,57 €
7	4 ans	576	→ 1/2 de l'ancienneté acquise	→ 3	2 ans	577	1	4,69 €	3,73 €
8	4 ans	601	→ 5/8 de l'ancienneté acquise	→ 4	2,5 ans	610	9	42,17 €	33,61 €
9	4 ans	624	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 5	3 ans	643	19	89,03 €	70,96 €
10		658	→ ancienneté acquise*	→ 6	3 ans	676	18	84,35 €	67,22 €
				↓ 7	4 ans	709			
				↓ 8	4 ans	738			
				↓ 9	-	764			

\*dans la limite de la durée de l'échelon



## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Manipulateur en électroradiologie

263, RUE DE PARIS - CASE 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX - WWW.SANTE.CGT.FR

# Manipulateur en électroradiologie

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## Manip classe normale

ECHELON	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	→	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1 <sup>e</sup>	2 ans	390	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	1	1 an	390	0	0,00 €	0,00 €
2	3 ans	404	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	2	1,5 an	419	15	70,29 €	56,02 €
3	3 ans	422	→	2/3 de l'ancienneté acquise	→	3	2 ans	442	20	93,72 €	74,69 €
4	3 ans	446	→	2/3 de l'ancienneté acquise	→	4	2 ans	463	17	79,66 €	63,49 €
5	3 ans	472	→	5/6 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	486	14	65,60 €	52,29 €
6	3,5 ans	503	→	6/7 de l'ancienneté acquise	→	6	3 ans	513	10	46,86 €	37,35 €
7	4 ans	524	→	sans ancienneté	→	7	3 ans	545	21	98,41 €	78,43 €
8	4 ans	544	→	3/4 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	7	3 ans	545	1	4,69 €	3,73 €
9	4 ans	571	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	8	3 ans	575	4	18,74 €	14,94 €
10	-	592	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	605	13	60,92 €	48,55 €

## Manip classe normale

↓	10	4 ans	640		↓	10	4 ans	640			
↓	11	-	673		↓	11	-	673			

Peuvent être nommés à la classe supérieure de leur corps les manip. ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 6<sup>e</sup> échelon de la classe normale et d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans le corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de catégorie B.

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## Manip classe supérieure

ECHELON	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	→	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	422	→	sans ancienneté	→	1	2 ans	445	23	107,78 €	85,90 €
2	2 ans	435	→	ancienneté acquise*	→	1	2 ans	445	10	46,86 €	37,35 €
3	2 ans	455	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
4	2 ans	475	→	sans ancienneté	→	3	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
5	3 ans	498	→	2/3 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	3	2 ans	501	3	14,06 €	11,20 €
6	3,5 ans	521	→	4/7 de l'ancienneté acquise	→	4	2 ans	529	8	37,49 €	29,88 €
7	4 ans	544	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
8	4 ans	567	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	6	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
9	4 ans	594	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	7	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
10	-	627	→	ancienneté acquise*	→	8	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €

## Manip classe supérieure

↓	9	4 ans	685		↓	9	4 ans	685			
↓	10	-	722		↓	10	-	722			

\*dans la limite de la durée de l'échelon



## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

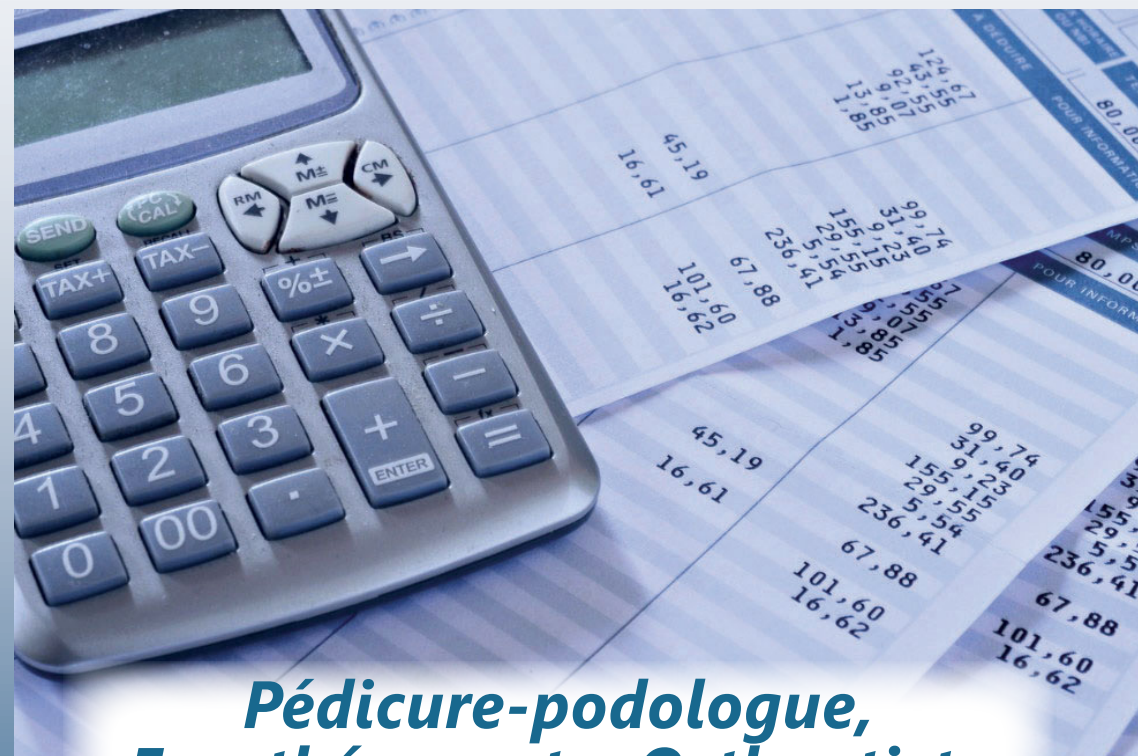
Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



**Pédicure-podologue,  
Ergothérapeute, Orthoptiste**

263, RUE DE PARIS - CASE 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX - WWW.SANTE.CGT.FR



# ❖ Pédicure-podologue, Ergothérapeute, Orthoptiste

*J'étais :*

## pédicure - ergo - orthoptiste classe normale

ECHELON	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021
1	2 ans	390	→	1/2 de l'ancienneté acquise
2	3 ans	404	→	1/2 de l'ancienneté acquise
3	3 ans	422	→	2/3 de l'ancienneté acquise
4	3 ans	446	→	2/3 de l'ancienneté acquise
5	3 ans	472	→	5/6 de l'ancienneté acquise
6	3,5 ans	503	→	6/7 de l'ancienneté acquise
7	4 ans	524	→	sans ancienneté
8	4 ans	544	→	3/4 de l'ancienneté acquise + 1 an
9	4 ans	571	→	3/4 de l'ancienneté acquise
10	-	592	→	ancienneté acquise*

Peuvent être nommés à la classe supérieure de leur corps les pédicures, ergos ou orthoptistes ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6<sup>e</sup> échelon de la classe normale et d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans l'un des corps de pédicure, ergo ou orthoptiste de catégorie B.

*Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :*

## pédicure - ergo - orthoptiste classe normale

ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	1 an	390	0	0,00 €	0,00 €
2	1,5 an	419	15	70,29 €	56,02 €
3	2 ans	442	20	93,72 €	74,69 €
4	2 ans	463	17	79,66 €	63,49 €
5	2,5 ans	486	14	65,60 €	52,29 €
6	3 ans	513	10	46,86 €	37,35 €
7	3 ans	545	21	98,41 €	78,43 €
7	3 ans	545	1	4,69 €	3,73 €
8	3 ans	575	4	18,74 €	14,94 €
9	4 ans	605	13	60,92 €	48,55 €
↓	10	640			
↓	11	-	673		

*J'étais :*

## pédicure - ergo - orthoptiste classe sup

ECHELON	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021
1	2 ans	422	→	sans ancienneté
2	2 ans	435	→	ancienneté acquise*
3	2 ans	455	→	ancienneté acquise*
4	2 ans	475	→	sans ancienneté
5	3 ans	498	→	2/3 de l'ancienneté acquise + 1 an
6	3,5 ans	521	→	4/7 de l'ancienneté acquise
7	4 ans	544	→	5/8 de l'ancienneté acquise
8	4 ans	567	→	3/4 de l'ancienneté acquise
9	4 ans	594	→	3/4 de l'ancienneté acquise
10	-	627	→	ancienneté acquise*

\*dans la limite de la durée de l'échelon

*Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :*

## pédicure - ergo - orthoptiste classe sup

ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	445	23	107,78 €	85,90 €
1	2 ans	445	10	46,86 €	37,35 €
2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
3	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
3	2 ans	501	3	14,06 €	11,20 €
4	2 ans	529	8	37,49 €	29,88 €
5	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
6	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
7	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
8	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €
↓	9	685			
↓	10	-	722		

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Psychomotricien·ne

# Psychomotricien·ne

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## psychomotrien·ne classe normale

ÉCHELON	DUREE	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021
1	2 ans	390	→ 1/2 de l'ancienneté acquise
2	2 ans	410	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
3	2 ans	430	→ ancienneté acquise*
4	2 ans	450	→ ancienneté acquise*
5	3 ans	475	→ 5/6 de l'ancienneté acquise
6	3 ans	503	→ ancienneté acquise*
7	3,5 ans	524	→ sans ancienneté
8	4 ans	544	→ 3/4 de l'ancienneté acquise + 1 an
9	4 ans	567	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
10	4 ans	594	→ ancienneté acquise*
11	-	627	→ ancienneté acquise*

## psychomotrien·ne classe normale

ÉCHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	1 an	390	0	0,00 €	0,00 €
2	1,5 an	419	9	42,17 €	33,61 €
3	2 ans	442	12	56,23 €	44,82 €
4	2 ans	463	13	60,92 €	48,55 €
5	2,5 ans	486	11	51,55 €	41,08 €
6	3 ans	513	10	46,86 €	37,35 €
7	3 ans	545	21	98,41 €	78,43 €
7	3 ans	545	1	4,69 €	3,73 €
8	3 ans	575	8	37,49 €	29,88 €
9	4 ans	605	11	51,55 €	41,08 €
10	4 ans	640	13	60,92 €	48,55 €
↓ 11	-	673			

Peuvent être nommés à la classe supérieure de leur corps les psychomot ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6<sup>e</sup> échelon de la classe normale et d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans le corps de psychomot de catégorie B.

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## psychomotrien·ne classe sup

ÉCHELON	DUREE	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021
1	2 ans	436	→ ancienneté acquise*
2	2 ans	455	→ ancienneté acquise*
3	2 ans	476	→ sans ancienneté
4	2 ans	501	→ ancienneté acquise + 1 an
5	2 ans	525	→ ancienneté acquise*
6	3,5 ans	549	→ 5/7 de l'ancienneté acquise
7	4 ans	576	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
8	4 ans	601	→ 3/4 de l'ancienneté acquise
9	4 ans	624	→ ancienneté acquise*
10	-	658	→ ancienneté acquise*

## psychomotrien·ne classe sup

ÉCHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	445	9	42,17 €	33,61 €
2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
3	2 ans	501	25	117,15 €	93,37 €
3	2 ans	501	0	0,00 €	0,00 €
4	2 ans	529	4	18,74 €	14,94 €
5	2,5 ans	558	9	42,17 €	33,61 €
6	3 ans	588	12	56,23 €	44,82 €
7	3 ans	619	18	84,35 €	67,22 €
8	4 ans	651	27	126,52 €	100,84 €
9	4 ans	685	27	126,52 €	100,84 €
↓ 10	-	722			

\*dans la limite de la durée de l'échelon